

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00289

COMMISSION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT - CREATION ET DESIGNATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 112

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,

RECUEILLI EN PREFECTURE
Le 16 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

03 02 042 24420770-20201005-020200289

DATE D'APPÊCHAGE : 16 octobre 2020

Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN

Pouvoirs :

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Catherine CHAPARD, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jérôme GABIAUD, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

COMMISSION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT - CREATION ET DESIGNATION

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, Saint-Etienne Métropole est amenée à concéder la réalisation d'opérations d'aménagement.

La concession d'aménagement est le contrat par lequel l'État, une collectivité territoriale ou l'un de leurs établissements publics, concède la réalisation d'une opération d'aménagement, telle que prévue par le code de l'urbanisme, à une personne y ayant vocation. Dans la mesure où une opération d'aménagement poursuit un ou plusieurs objectifs et présente une certaine ampleur, il s'agira, pour la personne publique concédante, de confier à un concessionnaire une mission globale incluant une multitude de tâches afin que ces objectifs soient atteints.

La concession d'aménagement constitue par ailleurs un contrat de la commande publique qui s'analyse nécessairement, au regard de la classification opérée par le droit de l'Union européenne, comme un marché public ou comme une concession. Sa passation fait en conséquence en principe l'objet d'une procédure de publicité et de mise en concurrence permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes. Il convient donc, conformément à l'article R 300-8 du code de l'urbanisme, de constituer une commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues, préalablement à l'engagement des discussions. L'organe délibérant désigne le concessionnaire, sur proposition de l'autorité compétente, au vu de cet avis. Cette commission est présidée par le Président de Saint-Etienne Métropole ou son représentant.

Cette commission joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des projets de la Métropole ainsi que dans son fonctionnement, puisqu'elle est tout particulièrement chargée d'émettre un avis sur les concessions d'aménagement et sur la passation des avenants les plus importants.

Conformément à l'article R 300-9 du code de l'urbanisme, elle est désignée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Par conséquent, il est demandé aux élus composant le Conseil de bien vouloir instituer cette commission composée sous l'autorité du Président, ou de son représentant, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, de désigner les membres de cette Commission par un scrutin proportionnel à la plus forte moyenne. Toutefois, il est proposé dans un souci de cohérence de retenir la même composition que pour la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public.

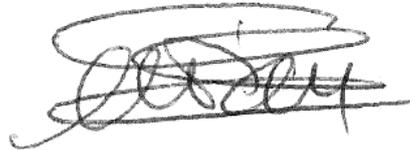
Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, procède à l'élection des membres de la Commission de concession d'aménagement et désigne à l'unanimité :

**- en tant que membres titulaires de la Commission de concession d'aménagement :
M. Henri BOUTHEON, M. Jean-Paul RIVAT, M. Vincent BONY, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Clémence QUELENNEC,**

**- en tant que membres suppléants de la Commission de concession d'aménagement :
M. David FARA, Mme Nora BERROUKECHE, M. Jacques VALENTIN,
M. Julien VASSAL, M. Philippe DENIS.**

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU